



Service pour
la science et
la technologie

DAAD

Deutscher Akademischer Austausch Dienst

Programme PHC PROCOPE PLUS 2022

Consolidation de la coopération franco-allemande par le soutien à l'organisation de colloques scientifiques et de rencontres d'experts

Procope est le Partenariat Hubert Curien franco-allemand. Il est mis en œuvre en France par le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) et le Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESRI), et dans le pays partenaire par le DAAD.

«Procope plus» est un programme qui a pour objectif de renforcer des coopérations de recherche franco-allemandes par le soutien à l'organisation de colloques scientifiques et de rencontres d'experts afin de structurer et développer des réseaux de recherche ambitieux.

Les appels à candidatures de ce programme sont lancés sur un rythme annuel.

Date limite de dépôt des dossiers de candidature pour 2022 : 29 juin 2021

1. Objectifs

La France et l'Allemagne souhaitent renforcer la coopération franco-allemande en matière de recherche et d'innovation, coopération qui passe notamment par la participation d'équipes de recherche des deux pays à des projets de grande envergure au niveau national ou européen, en soutenant l'organisation de manifestations et de rencontres entre les partenaires.

L'objectif de ce programme est d'encourager la recherche en réseau et d'aider les équipes à concevoir une coopération structurée et/ou à préparer le montage de projets collaboratifs d'envergure.

Les projets pourront inclure un troisième partenaire européen. Une attention particulière sera portée aux dossiers trilatéraux incluant **les Pays-Bas, la Pologne ou la Suisse.**

2. Conditions d'éligibilité et type de projets concernés

L'appel à candidatures est ouvert aux laboratoires de recherche rattachés à des établissements d'enseignement supérieur, à des organismes de recherche ou à des entreprises associées à un partenaire académique, ainsi qu'à des structures de soutien de type pôle de compétitivité ou cluster.

Les événements éligibles sont :

- Une réunion (ou une série de réunions) de travail pour poursuivre et/ou préparer le montage d'un projet collaboratif dans le cadre d'appels à projets au niveau bilatéral (ANR, BMBF, DFG, FNS,...) ou européen (exemple : Horizon Europe), avec des partenaires français et allemands, ainsi que d'autres partenaires européens bien identifiés.
- Un colloque / un congrès scientifique avec des partenaires bien identifiés, dans une volonté de mise en réseau préparatoire au montage d'un projet.
- Un projet de laboratoire international du CNRS du type IEA, IRN, IRP ou IRL.

Toutes les disciplines scientifiques sont éligibles.

La manifestation doit se dérouler durant l'année 2022 sur le territoire allemand ou français.

3. Critères d'évaluation des projets

Les critères d'évaluation sont les suivants :

- La qualité du projet (objectifs, thématique, ampleur de l'événement...)
- La participation de jeunes chercheurs
- La qualité des équipes (porteurs du projet, intervenants pressentis, participants envisagés...)
- La complémentarité des équipes
- Les perspectives de structuration ou de valorisation du projet vers un programme ambitieux. Les projets en réseau avec une ouverture européenne notamment seront considérés comme prioritaires.

4. Comité de sélection des projets

- Les projets éligibles font l'objet d'une évaluation scientifique séparée par chacune des deux parties. Les instances des deux pays se réunissent ensuite pour confronter les évaluations et décider conjointement du soutien accordé aux projets sélectionnés.
- Pour la partie française, la Délégation aux Affaires Européennes et Internationales (DAEI) du MESRI assure l'évaluation scientifique des dossiers.

5. Nature des dépenses prises en charge

Principalement les frais de missions (déplacements et hébergements) sont éligibles à une subvention. Les moyens accordés par la France couvrent le paiement des indemnités de séjour et les voyages des chercheurs de l'équipe française, et des partenaires néerlandais, polonais et suisses, des chercheurs allemands en Allemagne, ainsi que des frais matériels occasionnés par l'organisation de la manifestation.

Les moyens pour l'équipe allemande (déplacement vers la France et hébergement en France, frais matériels) et pour l'hébergement des participants des pays européens (hors Pays-Bas, Pologne et Suisse) seront couverts par le DAAD.

6. Dossier de candidature

Le dossier de candidature est constitué des éléments suivants :

- Lettre de candidature
- Descriptif court du projet de recherche envisagé ainsi que de l'évènement sur **2 pages maximum**, précisant en particulier les objectifs en matière de coopération (demandes de financements envisagées, type d'appels d'offre...)
- CV des participants pour lesquels un financement est demandé
- Budget prévisionnel justifiant le montant de la subvention demandée
- Un programme ou pré-programme de l'évènement, spécifiant sa date prévue
- Une fiche récapitulative (ci-jointe).

7. Soumission des dossiers

Les dossiers doivent être rédigés en allemand, en anglais ou en français. Ils sont ensuite

- transmis au DAAD par l'équipe allemande (Web: daad.de/go/pf57385953)
- transmis à l'Ambassade de France en Allemagne par l'équipe française, à l'adresse suivante attache-science.berlin-amba@diplomatie.gouv.fr

8. Modalités pratiques de soumission d'un projet

- Date limite de dépôt des dossiers de candidature : 29 juin 2021
- Date de diffusion des résultats : novembre 2021
- Date de début des projets : Janvier 2022

9. Contacts pour le programme

Pour la partie française

Thomas Simon
Attaché pour la science et la technologie
Ambassade de France en Allemagne
Pariser Platz 5
D-10117 Berlin
Tél. : +49 30 590 03 9255
Mél : thomas.simon@diplomatie.gouv.fr

Pour la partie allemande

Ramona Sterz
DAAD – Deutscher Akademischer Austauschdienst
Kennedyallee 50
D-53175 Bonn
Tél. : +49 228 882 449
Mél : sterz@daad.de